



LOI CLIMAT & RÉSILIENCE

LES PRINCIPALES ÉCHÉANCES EN UN COUP D'OEIL

2021

DÈS LA PROMULGATION DE LA LOI

- L'interdiction d'affirmer dans une publicité qu'un produit ou un service est neutre en carbone
- La nouvelle attribution du CSE en matière environnementale
- La création d'un délit général de pollution et d'un délit d'écocide

2023

DÈS LE 1^{ER} JUILLET

- Obligation d'installer des panneaux photovoltaïques ou de végétaliser les toitures dans les grands ensembles immobiliers professionnels
- Application du régime de REP aux emballages servant à commercialiser les produits consommés ou utilisés par les restaurateurs et augmentation du pourcentage du montant des contributions perçues par les éco-organismes (5% au lieu 2%)

2028

- Création des ZFE-m dans toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants
- Audit énergétique obligatoire en cas de vente de logements classés E
- Interdiction de mise en location des logements classés G

2034

- Interdiction de mise en location des logements classés E
- Audit énergétique obligatoire en cas de vente de logements classés D

2022

DÈS LE 1^{ER} JANVIER

- Audit énergétique obligatoire en cas de vente de logements classés F et G

AU COURS DE L'ANNÉE

- Gel des loyers des passoires thermiques classées F et G
- Mention obligatoire à propos des émissions de GES générées par le transport dans leur DPEF

2025

- Création des ZFE-m dans toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants
- Audit énergétique obligatoire en cas de vente de logements classés E
- Interdiction de mise en location des logements classés G

2030

DÈS LE 1^{ER} JANVIER

- Interdiction d'implanter de nouvelles surfaces commerciales entraînant une artificialisation des sols
- Implantation des constructions commerciales et logistiques conditionnée à leur surface
- Secteurs d'implantation privilégiés pour les équipements logistiques commerciaux
- 20% des surfaces des grandes surfaces dédiées à la vente au vrac